RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00560
Numéro SIREN : 422 734 764
Nom ou dénomination : ABACA

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2018 sous le numéro de dépôt 37866

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

PIERRU Odile - AVOCAT A LA COUR
1401 Avenue du Mondial 98
Immeuble Oxygène - Bât B
34000 Montpellier

V/REF :
N/REF : 1999 B 560 / 2018-A-37866

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 18/12/2018, les actes suivants :

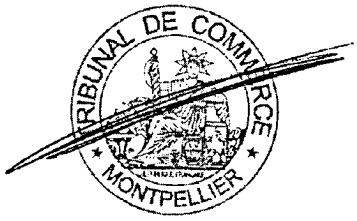
Rapport du commissaire à la transformation en date du 17/12/2018

Concernant la société

ABACA
Société à responsabilité limitée
5 rue Marceau
34000 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-37866 le 18/12/2018
R.C.S. MONTPELLIER 422 734 764 (1999 B 560)

Fait à MONTPELLIER le 18/12/2018,
LE GREFFIER



99B560
18/12/18
A 34866

Catherine ESTANY MULLER
Membre indépendant de WALTER FRANCE

RAPPORT DE COMMISSARIAT A LA TRANSFORMATION

SARL ABACA

Au Capital de
7 642.45 €
5, Rue MARCEAU
34000 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER 422 734 764

Immeuble STRATEGIE CONCEPT – Bâtiment 2 - 1300, Avenue Albert EINSTEIN – 34000 MONTPELLIER
Tél : 33.(0)4.67.99.83.00 – Fax : 33.(0)4.67.22.35.01 – e-mail : cmuller@lrauditbti.com
http://www.lraudit-walterfrance.com/
SIRET 398 578 351 00015 – APE 6920Z
Expert Comptable Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Montpellier
Commissaire aux Comptes Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Montpellier
Expert près la Cour d'Appel de Montpellier

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 30 Novembre 2018, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'y a aucun avantage particulier stipulé.

A Montpellier, le 17 Décembre 2018



Catherine ESTANY-MULLER

Commissaire à la transformation